

A. D. 1254. — Bulle d'Innocent IV. A. D. 1299. — Bulle de Boniface VIII.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, A. 4. B. 12. — Trèves, Stadtbibliothek: Archiv, Q. 28.

1. Saint-Gall, Stiftsarchiv, A. 4. B. 12. Début et fin d'une bulle pontificale, dont le sceau de plomb est attaché par un cordon de chanvre (*cum filo canapis*). Notre Fac-similé est un peu réduit. Regeste: Innocent IV. charge l'évêque de Metz (Jacob) de lever lui-même ou par un délégué toutes les condamnations de suspension et d'excommunication prononcées au cours du conflit entre l'évêque de Constance (Eberhard), et l'abbé de Saint-Gall (Berchold); il enjoint également d'arrêter les procès intentés par Conrad de Strasbourg ou par d'autres en faveur de l'un des deux partis; de remettre le différend au point où il en était avant le commencement des procès; de donner dispense à ceux qui peut-être ont encouru l'irrégularité ensuite de ces condamnations; de donner ordre, qu'on rétablisse dans leur place et emploi les moines et les ecclésiastiques chassés et qu'on restitue à l'abbé les églises qui lui appartiennent; le Pape ajoute que l'abbé de Saint-Gall doit conserver ses droits sur le monastère de Rheinau. Assise, 13 Mai 1254. Imprimée dans Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei St. Gallen*, III, 130, N° 925; mentionnée dans Pothast, *Regesta pontificum Romanorum*, N° 15361; citée en regeste dans Ladewig et Müller, *Regesta episcoporum Constantiensium* (Innsbruck 1895), N° 1851.

On remarquera la différence dans la forme extérieure de cette bulle qui, par son contenu, appartient aux *litterae de iustitia* et celle de la lettre de grâce (*litterae de gratia*) ci-dessous de l'année 1299. — Voir la division des mots dans la date: selon une règle de chancellerie, chaque fois que ces mots ne pouvaient être écrits en une ligne, ils devaient être divisés de telle façon que *pontificatus nostri anno tali* se trouvât sur la seconde ligne. Seule l'année du pontificat se trouve indiquée (Innocent IV. fut élu le 25 Juin 1243 et couronné le 28 Juin).

Minuscule papale. Voir les explications pl. 88 et 91. Les hastes inférieures ont les traits fortement allongés vers la gauche; les hastes supérieures au contraire sont recourbées vers la droite. Dans la première ligne les hastes supérieures arrivent jusqu'à la ligne du haut. Selon une règle de chancellerie, les noms propres de personnes et de lieux, aussi bien que les noms d'emplois ou dignités, commencent par une lettre majuscule (1. 2. 16). Contrairement à ce que nous voyons dans la lettre de grâce ci-dessous, ici seulement l'initiale du nom du Pape est agrandie; elle n'est pas ornée; les autres lettres sont d'une écriture ordinaire (1); il n'y a que l'initiale du contexte qui fasse saillie (*Quia*, 1); le signe commun d'abréviation se compose d'un simple trait; les lettres *et et* ne sont pas séparées par une barre (*dilectum, Constantiensis*, 2).

Lettres isolées. A remarquer la forme du *d* rond (1). La boucle de *h* descend fort au-dessous

de la ligne (3). L'I simple porte quelquefois un trait (*causis, vinculo, uniri*, 4; *minime*, 17). L's rond, à la fin des mots, est fermé en haut et en bas (1).
Abréviations. A la place des noms on a deux points (1. 2). Le signe d'abréviation dans *lux* et *que* (point et virgule) est fait d'un seul coup de plume; il ressemble maintenant au chiffre arabe 3 (1. 16). Voir la forme de la note tironienne pour *et* (1. 2). D'après une règle de chancellerie les abréviations pour *pro, per, ut* et d'autres similaires devaient être évitées dans les bulles pontificales; malgré cela, on rencontre ici et fréquemment aussi en d'autres bulles, quelques-unes de ces abréviations, par ex. pour *per* (*super*, 1; *per*, 16), et pour *pro* (*predicti*, 11). *quod* est souvent abrégé (16).
Comme signe de ponctuation pour la grande pause on a un point; pour la petite, un point et un trait par-dessus ou bien un simple trait (1. 2. 3). A la fin de la date on a un point-virgule (18).

1 Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri . . .), episcopo Metensi, salutem et apostolicam benedictionem. Quia occasione discordie super pluribus et diversis articulis inter venerabilem
2 stantiensem episcopum, et dilectum filium . . .), abbatem monasterii⁴⁾ sancti Galli, Constantiensis diocesis³⁾, dudum exorte, nonnulla inter dum suspensionis et excommunicationis sententia in ipsos et alios promulgata, ac non
3 nulli monachi et clerici suis locis, administrationibus, officiis, ecclesiis et beneficiis ipsius episcopi et abbatem dissensionis
4 et turbationis materiam, tibi super eorum causis et questionibus alias sub certa forma litteras destinamus. Verum quia firme pacis vinculo⁵⁾ ipsos uniri cupimus, et subduci ac precipi
5
6 et proprietatem eius legitime revocentur. Contradictores autem, si qui fuerint, aut rebelles monitione premissa auctoritate nostra, appellatione remota, compescas, non obstante, si predictis
7 episcopo et abbati vel quibuscumque aliis personis a Sede Apostolica sit indultum, quod interdicti, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas, plenam de ipso indulto vel expressam de ipsius teno-
8 re de verbo ad verbum mentionem minime facientes, et constitutione de duabus dietis edita in concilio generali. Datum Assisii III. idus Maii,
9 pontificatus nostri anno undecimo.

1) L'évêque de Metz d'alors s'appelait *Jacobus*. 2) L'évêque de Constance s'appelait *Eberhardus*. 3) L'abbé de Saint-Gall s'appelait *Bercholdus*. 4) *Abbatem monasterii* se trouve sur un grattage. 5) Les lettres *oc* sur un grattage. 6) Un trait superflu sur *u*.

2. Trèves, Stadtbibliothek : Archiv, Q. 28. Début et fin d'une bulle pontificale, dont le sceau de plomb est attaché par des fils de soie (*cum filo serico*). Notre Fac-similé est un peu réduit. Regeste : Boniface VIII. confirme la donation des nobles «Walramus de Monzoie, Henricus de Schonecke et Johannes de Bifersheit» qui, avec l'assentiment de l'archevêque (Boemund) de Trèves, avaient transmis le patronat de l'église de Pronsfield au monastère de Niederprüm. Latran, 23 Mars 1299.

On notera la différence dans la forme extérieure de cette bulle qui, par son contenu, appartient aux lettres de grâce et accorde un privilège durable, et celle de la lettre de justice ci-dessus. — Dans la date seule l'année du pontificat est indiquée (Boniface VIII. fut élu le 24 Décembre 1294 et couronné le 23 Janvier 1295). — En bas, sur le pli à droite, il y a le nom du scriptor.

Minuscule papale. Cette écriture subit fortement l'influence de l'écriture gothique. Voir les explications, pl. 88 et 91. Les hastes supérieures ou inférieures finissent par une barre formant un angle droit ou un angle aigu. Dans certaines lettres souvent un trait oblique adhère à cette barre (*hominum, hanc, vel*, 12). Les hastes supérieures de la première ligne sont très longues. *f* et *s* long n'ont pas d'ornement en haut, mais un trait final oblique (1. 2). Toutes les lettres du nom du Pape sont allongées, la première lettre est ornée et sillonnée de traits blancs (1); pas seulement la première lettre du contexte (*Cum*, 3) mais aussi la première lettre de l'adresse (*Dilectis*, 1) et des clauses finales (*Nulli ergo*, 12; *Si quis autem*, 13) sont en saillie et ornées; le signe commun d'abréviation consiste en un nœud (1. 2); les lettres *et et* sont séparées par une longue barre (*dilectis*, 1; *istum*, 3).
Lettres isolées. *a* a la forme simple (1. 2); il prend la forme onciale quand il est employé comme majuscule en forme de minuscule agrandie (*Aprillis*, 14). Le crochet de *e* est long (*sancti*

Benedicti, 2). Voir la forme de *o* (*priorisse*, 1; *se*, 14). Voir *h* (*honestum*, 3). L'I simple est souvent surmonté d'un trait fin (*confirmations infringere*, 12). *r* porte au-dessus de l'épaule un trait délié d'ornement (*veris*, 1). L's rond est le plus souvent fermé en haut et en bas; quelquefois seulement il est ouvert en haut (1. 2). *t* à la fin des mots a un trait d'ornementation allongé; souvent le trait vertical dépasse beaucoup la barre (*salutem et*, 2).
Les abréviations sont très rares.

Ligatures. En dehors des liaisons de *et* et de *et* on trouve souvent les liaisons de boucles, par ex. *ur* (2. 3), *de* (13), *ad* (3), *se* (2. 12. 13), *ad* (3), *et* (2), *pa* (12), *pa* (2), *pl* (3. 14), *pa* (1. 13).
Comme signes de ponctuation on a pour la grande pause un point, pour la petite pause un trait (2. 3. 12). A la fin de la date on a un double point avec un trait (15).

1 Bonifatius episcopus, servus servorum Dei, dilectis in Christo filiabus . . . priorisse et conventui monaste-
2 rii inferioris Prümie per priorissam soliti gubernari, ordinis sancti Benedicti, Treverensis diocesis, salutem et
3 apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod iustum est et honestum, tam vigor equitatis quam ordo exigit ratio-
4
5 trocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu te-
6 merario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri
7 et Pauli, apostolorum eius, se noverit incursurum. Datum Laterani X. kalendas Aprilis,
8 pontificatus nostri anno quinto. N. di Setia.